



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 MARS 2019

Le **jeudi 7 mars 2019 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 01 mars 2019, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Catherine LEROUX, Christian LETEURTRE, Sophie LOQUIN, Tony LACROIX, Jean Marie ALINE, Juanita AUGUSTIN, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Robin DAVID à William GUILLARD, Patrick GIRAUD à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Cécile JOURDAINNE, Franck LEBRET, Amandine TAVARES GOMES, Béatrice TASSERY, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ASSOCIATION DES JARDINS OUVRIERS DU TRAIT (AJOT) - CM/19/015

Il a été constaté une forte affluence de rongeurs au sein des jardins ouvriers du Trait. Par conséquent, afin de remédier à celui-ci, l'Association des Jardins Ouvriers du Trait sollicite la collectivité pour l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 980€ afin de financer une dératisation au niveau des cabanes et abords des jardins.

Il est proposé au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à l'Association des Jardins Ouvriers du Trait (AJOT).

Cette subvention exceptionnelle sera imputée au budget 2019 de la vie associative sur le compte 6745 – subvention exceptionnelle.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.2121-29,

VU le rapport de Monsieur le Maire.

DECIDE de verser une subvention exceptionnelle à l'Association des Jardins Ouvriers du Trait d'un montant de 980 €.

PRECISE que cette subvention sera imputée au budget 2019 de la vie associative au compte 6745 – subvention exceptionnelle.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 22 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
20	27	pour: 22 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait et certifié exécutoire le
07 mars 2019

Patrick CALLAIS,
MAIRE

